

Mercredi 27 avril 2022

Fête des Voisins 2022

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 12 mai

La Fête des Voisins se tiendra vendredi 20 mai 2022. Comme l'année dernière, la Ville de Dunkerque s'investit auprès des habitants qui souhaitent organiser un moment convivial dans leur immeuble ou leur quartier. Invitations et affiches personnalisables, soutien logistique et paniers garnis seront offerts gracieusement à tous les Dunkerquois qui en feront la demande. En effet, la Ville souhaite promouvoir au maximum ce type de regroupement convivial, qui relève du premier niveau de participation citoyenne.

La Fête des Voisins fait cette année son retour en mai. En 2021, en raison de la crise sanitaire, cet événement national avait été reporté à la fin septembre. À l'issue de longs mois où tout rassemblement convivial était impossible, la Ville de Dunkerque avait intensifié son investissement auprès des habitants qui souhaitaient organiser une Fête des Voisins dans leur îlot de vie. En favorisant l'échange et la rencontre, le dialogue et l'entraide autour d'un moment convivial, en créant du lien social, ces habitants sont déjà acteurs pour Dunkerque. En cohérence avec le projet politique porté par Patrice VERGRIETE, ils contribuent à faire de Dunkerque une ville plus solidaire et à haute valeur humaine ajoutée.

L'édition dunkerquoise 2021 a connu un franc succès, avec 100 Fêtes des Voisins organisées. Aussi, la Ville de Dunkerque renouvelle cette année son implication dans la manifestation. Les organisateurs bénéficieront de kits de communication pour faire connaître leur fête auprès de leurs voisins, constitués d'invitations personnalisables à glisser dans les boîtes aux lettres des voisins, d'affichettes personnalisables à poser aux fenêtres, dans les lieux de passage du quartier ou les halls d'immeuble et d'un panneau de signalétique pour indiquer le lieu du rassemblement. La Ville proposera aussi un soutien logistique par la prise d'arrêt quand cela sera nécessaire pour privatiser un espace public. Elle

pourra aussi mettre à disposition du matériel tel que des barrières et des panneaux d'interdiction de stationner mais aussi des tables et des bancs. Elle fournira en amont un accompagnement technique pour identifier, dans la mesure du possible, un espace sécurisé et sans contrainte sur le domaine public (ne nécessitant donc pas un arrêté d'occupation temporaire du domaine public). Enfin, dans l'esprit de la manifestation, la Ville participera aux différentes festivités organisées comme un simple voisin : elle apportera sa contribution au travers d'un panier garni de produits locaux, qui sera remis aux participants par les élus. Conformément à ces objectifs de préservation de l'environnement et de réduction de l'empreinte écologique des animations, elle transmettra aussi aux organisateurs des recommandations en matière de consommation responsable et de gestion des déchets issus du moment de convivialité.

Des partenariats pour encore plus de rendez-vous

En parallèle de cette incitation et des aides proposées aux particuliers, la Ville a également noué des partenariats avec des associations ou des structures sociales locales afin qu'elles portent elles-aussi des Fêtes des Voisins. Ainsi, les maisons de quartiers de l'ADuGES seront cette année particulièrement actives sur cette manifestation. De même, les bailleurs et les unions commerciales ont été invités à réfléchir au portage d'un tel événement à leur échelle. Là encore, la Ville soutiendra ses organisations par la mise à disposition de moyens logistiques spécialement adaptés.

Comment bénéficier de ce soutien ?

Pour profiter de ces différentes aides et participations, les habitants doivent tout simplement se signaler auprès de la Ville, en remplissant un formulaire d'organisation de la Fête des Voisins. Ce formulaire peut être retiré sur le site internet de la Ville dès aujourd'hui ou à l'Hôtel de Ville et dans les mairies de quartier. Le formulaire devra être retourné par les organisateurs le 12 mai dernier délai (par mail aux mairies de quartier ou en main propre aux accueils des mairies).